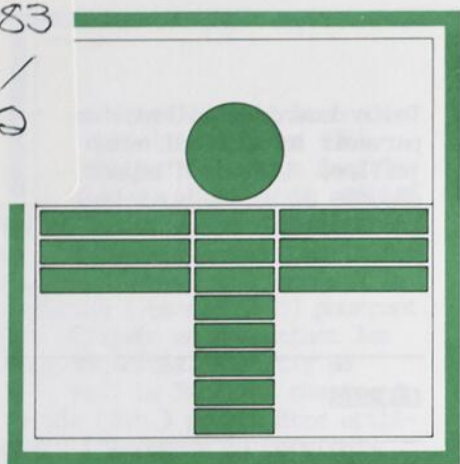


OFF  
E5A83  
B84/  
Eu. 2



 Gouvernement du Québec  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement

# bulletin d'information

Vol. 3, No 4, mai-juin 1986

## NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT

Monsieur Jean-René Côté est membre et vice-président du B.A.P.E. depuis le 2 juin dernier. Détenteur d'un doctorat en sciences naturelles de l'Université de Montpellier, M. Côté a été professeur à l'UQAM à partir de 1970. De 1981 à 1986, le nouveau vice-président du B.A.P.E. a été responsable de la formation externe et des stages aux études avancées en environnement et en psychologie. Auparavant, il avait dirigé un projet d'implantation universitaire environnemental en milieu autochtone (UQAM - Secrétariat des activités gouvernementales en milieux amérindien et inuit (SACMAI)). Au cours de sa carrière à l'UQAM, M. Côté a rempli diverses fonctions de directeur, notamment celles de directeur du département des sciences biologiques et directeur du programme de maîtrise en sciences de l'environnement.

Bien connu des milieux de l'environnement, M. Côté a fait partie de plusieurs comités, entre autres, le comité des politiques de prévention du ministère de l'Environnement et le comité de réaménagement du territoire de la Baie-James, dont il a été président.

Auteur de nombreux rapports de recherche en sciences de l'environnement, M. Côté compte aussi à son actif plusieurs publications scientifiques. Le mandat de M. Côté, qui exerce ses fonctions aux locaux du B.A.P.E. à Montréal, est d'une durée de cinq ans.[]

## PÉRIODES D'INFORMATION

Les projets suivants font actuellement l'objet de périodes d'information, d'une durée de 45 jours. Pour chacun de ces projets, on peut consulter l'étude d'impact déposée dans les locaux permanents du B.A.P.E. à Québec et à Montréal, ainsi que dans les centres de consultation régionaux. Les personnes intéressées à ce qu'un projet soit discuté publiquement peuvent demander, par écrit, une audience publique au ministre de l'Environnement, en précisant les motifs de leur requête. Leur demande doit cependant parvenir au ministre au plus tard à la dernière journée de la période d'information.

## Câbles sous-marins à l'Île-aux-Coudres

Afin d'assurer un service fiable à tous les résidents de l'Île-aux-Coudres, Hydro-Québec propose d'installer une relève aux trois câbles sous-marins qui alimentent déjà l'île. Hydro-Québec a retenu la solution des câbles sous-marins pour faire passer une nouvelle ligne de distribution d'électricité à 25 Kv reliant l'Île-aux-Coudres à la rive nord du Saint-Laurent.

Parmi les impacts du projet figurent des cicatrices dans la partie rocheuse des battures, des dommages à la spartine, une plante dont se nourrissent les canards, et la perturbation de la navigation pendant les travaux.

En outre, le projet aurait un impact sur la faune, les travaux de dynamitage pouvant causer l'éloignement et la mort de certains poissons. Toutefois, le promoteur entend éloigner les populations de poissons de la zone de dynamitage par des procédés mécaniques ou électroniques. De plus aucun dynamitage ne devrait être effectué si un troupeau de bélugas se trouvait dans les environs.

Seules certaines municipalités pourraient être affectées par les impacts jugés négatifs par Hydro-Québec, soit, sur la rive nord du fleuve: Rivière-du-Gouffre, les Éboulements et, à l'Île-aux-Coudres: La Baleine, Saint-Bernard et Saint-Louis.

Le période d'information concernant ce projet s'est terminée le 12 juin. Toutefois, Hydro-Québec a informé le ministre de l'Environnement que son projet était reporté d'un an, soit à l'été 1987, en raison de certaines contraintes.

### Émissaire d'eaux usées à Rimouski

Les municipalités de Rimouski, Rimouski-Est et Pointe-au-Père prévoient construire un émissaire pour évacuer les eaux de l'usine d'épuration.

Dans sa partie terrestre, l'émissaire drainerait les étangs aérés de Rimouski-Est au sud de l'aéroport, passerait sous la rivière Poirier jusqu'à la route 132; de là, il tournerait vers l'est pour emprunter aussitôt la rue du fleuve sur environ 500 m et bifurquerait au nord à travers la Pointe Pouliot.

Pour sa partie aquatique, l'émissaire serait constitué d'une conduite enfouie dans une tranchée d'environ 1,3 m de profondeur par 1,5 m de largeur. Pour faciliter le travail sur les 335 premiers m, on mettrait en place un petit barrage provisoire et les 215 m restants seraient dragués.

Le projet aurait certains impacts, notamment une perturbation des activités touristiques et récréatives du parc riverain de la Pointe Pouliot, dont l'accès serait interdit durant les travaux.

Par ailleurs, dans le secteur à draguer, il existerait de fortes probabilités que les quantités d'arsenic et de mercure contenues dans les sédiments dépassent les normes acceptables.

En outre, certaines espèces aquatiques risquent d'être affectées par le dynamitage. Afin de diminuer la mortalité des poissons, on ferait sauter une faible charge de dynamite avant la charge principale pour faire fuir les poissons.

On peut consulter l'étude d'impact jusqu'au 5 juillet au bureau de Communication-Québec à Rimouski, à la bibliothèque municipale de Rimouski et au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à Pointe-au-Père. Toute demande d'audience doit parvenir au ministre le 5 juillet au plus tard.

### Lac-Bouchette: voie auxiliaire sur la route 155

Le ministère des Transports prévoit construire une voie auxiliaire pour la circulation lente sur deux tronçons distincts de la route 155, dans la municipalité de Lac-Bouchette. Le premier tronçon, situé à environ 15 km au sud de Lac-Bouchette, couvrirait une distance de 3 km. Le second tronçon se trouverait à une dizaine de kilomètres au sud du premier et s'étendrait sur 2 km. Le projet consisterait à ajouter une voie de roulement de 3,5 m de largeur du côté ouest de la route actuelle.

Le principal impact du projet se ferait sentir sur les cours d'eau: six ruisseaux, dont un abritant une population de truites mouchetées, traversent la route 155 dans le secteur touché par le projet. Une attention toute spéciale serait apportée à ce ruisseau pour réduire le plus possible les impacts négatifs.

Toute demande d'audience doit parvenir au ministre avant le 10 juillet. L'étude d'impact est déposée au bureau municipal de Lac-Bouchette et au bureau de la M.R.C. Le Domaine-du-Roy.[]

---

## DÉCRETS

---

### Dragage à La Baie

Un nouveau décret (no 648-86) concernant les travaux de dragage d'entretien annuel aux installations portuaires de La Baie par la Société d'électrolyse et de chimie Alcan ltée stipule que la condition 2 du décret no 2082-85 doit être remplacée par la condition suivante: que les dragages annuels soient effectués à l'automne, entre le 1er septembre et le 30 octobre.

La condition 2 du décret 1082-85 se lisait comme suit: que les dragages annuels, sauf pour l'année 1985, soient effectués au printemps, immédiatement après la crue, et pas plus tard que le 1er juillet de chaque année.

### Tordeuse: modifications

Le décret 647-86, quant à lui, modifie la condition 6 du décret 192-85 régissant le programme de pulvérisations aériennes d'insecticides contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette pour 1985 à 1989, relativement à la proportion des produits utilisés.

La nouvelle condition se lit comme suit: "Qu'en 1986, le fénitrothion pourra être utilisé sur un maximum de 39 000 hectares, en respectant les modalités mentionnées à la condition 1 (année 1985). À partir de 1987, seul le *Bacillus thuringiensis* (B.t.) sera utilisé sur l'ensemble du territoire nécessitant des pulvérisations d'insecticides".

Dans le décret 192-85, la condition 6 stipulait: "Qu'en 1986, l'insecticide biologique *Bacillus thuringiensis* (B.t.) soit utilisé sur au moins 90 % du territoire; sur l'autre portion du territoire, les produits mentionnés à la condition 1 (année 1985) pourront être utilisés en respectant les mêmes modalités. A partir de 1987, seul le *Bacillus thuringiensis* (B.t.) pourra être utilisé sur l'ensemble du territoire".

Enfin, la condition du décret 192-85, dont les modalités sont toujours en vigueur, précisent notamment:

Que les pulvérisations d'insecticides soient effectuées conformément au programme soumis, en utilisant exclusivement l'insecticide biologique *Bacillus thuringiensis* (B.t.) sur un minimum de 70 % du territoire pulvérisé; sur le reste du territoire, on pourra utiliser le *Bacillus thuringiensis* (B.t.) et le fénitrothion ou l'aminocarbe seulement si, dans ce dernier cas, une étude supplémentaire sur la carcinogénicité de l'aminocarbe démontre à la satisfaction du gouvernement son potentiel sécuritaire d'utilisation. Les seules superficies arrosables sont celles répondant à la stratégie préventive (R-28) et aux autres critères d'ordre forestier décrits aux chapitres 5 et 6 de l'étude d'impact.

### Autoroute 73

La réalisation du prolongement de l'autoroute 73 sud (Beauce), tronçon Saint-Marie/Saint-Joseph jusqu'à la route 276, sur une longueur de 18,2 km a été autorisée par le décret 428-86. Le décret stipule toutefois que le ministère des Transports doit réaliser les mesures de mitigation contenues dans son étude d'impact. Il doit aussi remplir les conditions indiquées dans l'avis de la Commission de protection du territoire agricole du 4 octobre 1985.[]

## L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT AU CANADA

L'importance qu'ont pu avoir les questions environnementales dans les journaux canadiens entre 1977 et 1984 a légèrement augmenté au cours de cette période. En effet, par rapport aux autres grandes catégories (par exemple, l'emploi et le travail, la santé, l'énergie), l'environnement s'est vu constamment consacrer de 4 à 5,5% du nombre total de lignes jusqu'en 1982. Or, en 1983 et en 1984, cette proportion est passée à 7%.

Parmi les questions relatives à l'environnement, la pollution des eaux s'est constamment rangée en tête, ou presque, mais la pollution atmosphérique a, avec les années, attiré de plus en plus l'attention des journaux: en 1984, elle était devenue la question environnementale la plus populaire.

Ces données sont extraites du Rapport sur l'état de l'environnement au Canada. Premier rapport global sur l'état de l'environnement au Canada, ce document réunit un vaste éventail de données, déjà publiées, de manière à permettre la définition et la compréhension des profils de changements environnementaux. Le rapport présente des données selon 15 écozones terrestres et 4 écosystèmes aquatiques. Cela permet notamment de connaître, comme jamais auparavant, l'étendue et la gravité d'un changement écologique réel ou possible, ou la quantité et l'état d'une ressource naturelle particulière, et ses rapports avec les autres ressources.

Parmi les données contenues dans le Rapport sur l'état de l'environnement au Canada, on remarque que les attitudes du public traduisent un désir de voir plus, et non pas moins, de réglementation; les gens paraissent de

plus en plus conscients de l'incidence à long terme et de l'ampleur des questions environnementales.

Le renforcement des liens perçus entre l'environnement et l'économie constitue un autre déplacement relativement nouveau de l'attitude du public. En 1984, il était plus courant de faire valoir des arguments d'ordre économique à l'appui - et non pas à l'encontre - de contrôles plus sévères en matière d'environnement. On tendrait aussi davantage à considérer les questions économiques et sociales dans une perspective à long terme. Cette perspective va à l'encontre du préjugé voulant que les problèmes environnementaux soient une espèce de luxe que délogent sans mal les préoccupations économiques axées sur la création d'emplois.

Les principaux thèmes abordés par le Rapport sur l'état de l'environnement au Canada sont les suivants:

- ° les écozones du Canada;
- ° les écosystèmes agricoles, forestiers et aquatiques
- ° la faune;
- ° l'évolution de l'utilisation des terres;
- ° les polluants;
- ° les polluants et la santé;
- ° la législation et les dépenses;
- ° le Canada et le monde;
- ° les Canadiens et leur perception de l'environnement.[]

BIRD, Peter M. (Environnement Canada) et David J. RAPPORT (Statistique Canada), mai 1986. Rapport sur l'état de l'environnement au Canada, Ottawa, Environnement Canada, 273 p.

Commandes postales:  
Centre d'édition du  
gouvernement du Canada  
Approvisionnement et Services  
Canada  
Ottawa, (Ontario)  
KIA 0S9 - prix: 25 \$ (sujet à  
changement sans préavis).

Développer la concertation avec les milieux économiques: c'est là l'un des points majeurs de la nouvelle philosophie d'intervention du ministère de l'Environnement, telle qu'elle a été exposée par le sous-ministre Jean-Claude Deschênes lors du congrès de l'ACFAS. Ce congrès, qui s'est déroulé à Montréal en mai dernier, a donné lieu à plusieurs colloques. Trois représentants du B.A.P.E. ont pris part à ce congrès: le commissaire Luc Ouimet et les analystes Pierre Auger et Yves LeBlanc.

C'est au cours du colloque "Vers une gestion globale de l'environnement au Québec", organisé par l'Association des biologistes du Québec, que M. Deschênes a pris la parole. Ce colloque réunissait deux anciens membres du B.A.P.E., soit M. Michel Lamontagne, qui fut le premier président et M. Michel Yergeau, ex-vice-président. Ont aussi pris part à ce colloque: MM. Jean-Guy Vailancourt, professeur de sociologie à l'Université de Montréal, Jean-Pierre Lamoureux, biologiste à la firme Dimension Environnement et Harvey Mead, président de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN).

L'UQCN a d'ailleurs organisé un colloque sous le thème: "Vers une stratégie québécoise de conservation de la nature: l'état de l'environnement au Québec". Des orateurs de prestige, comme M. Clifford Lincoln, ministre de l'Environnement et M. Brice

Lalonde, ex-candidat "vert" à la présidence française, ont contribué à rehausser l'intérêt du colloque. M. Lincoln a annoncé, au cours de son allocution, la fusion du Conseil consultatif de l'environnement et du Conseil consultatif des réserves écologiques: le nouvel organisme ainsi créé formerait un Conseil de la conservation.

Pour sa part, M. Lalonde, traitant de la protection de l'environnement et de la politique, a soulevé une importante question: doit-il y avoir des partis verts ou les écologistes doivent-ils s'immiscer dans les partis existants? M. Lalonde privilégie cette seconde solution, qu'il juge plus efficace pour la protection de l'environnement. Selon lui, il vaut mieux ne pas faire de la protection de l'environnement une fin en soi, en créant des partis verts. Il est préférable d'utiliser les partis traditionnels comme moyens pour la protection de l'environnement.

Les activités du colloque étaient orientées vers trois ateliers dont les thèmes touchaient aux milieux forestier, agricole et aquatique. Un atelier sur les milieux humides était prévu au programme, mais il a dû être annulé, à la déception de plusieurs.

Un dernier colloque portait sur les "Consultations publiques et stratégies de planification". Dans le cadre de ce colloque, l'allocution de M. Michel Gariépy, de la faculté d'aménagement et d'urbanisme de l'Université de Montréal, a particulièrement intéressé les représentants du B.A.P.E. En effet, son allocu-

tion s'intitulait "Mécanismes de participation, de consultation et d'audience publique dans les procédures d'évaluation des impacts environnementaux". M. Gariépy a notamment établi une comparaison entre les procédures d'évaluation des impacts à travers différents pays.

En plus de s'informer sur les principaux courants dans le domaine environnemental, les représentants du B.A.P.E. ont pu profiter du congrès de l'ACFAS pour rencontrer des intervenants importants du milieu, notamment du milieu universitaire.

Le commissaire Luc Ouimet a joué un rôle particulièrement actif au congrès de l'ACFAS, puisqu'il a animé un atelier à l'intérieur du colloque organisé par le Regroupement pour un Québec vert. Ce colloque, intitulé "L'utilisation polyvalente de la forêt: une utopie?" a réuni des représentants de plusieurs organismes, entre autres: le ministère de l'Énergie et des Ressources, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, la Fédération québécoise de la faune, l'Ordre des ingénieurs forestiers. Ces intervenants ont expliqué comment ils se situaient vis-à-vis du thème proposé. Une ligne directrice se dégage de leurs interventions: si on doit faire l'utilisation polyvalente de la forêt, tous les milieux intéressés, quel que soit leur champ d'intervention (loisirs, faune, exploitation forestière) doivent pouvoir participer à la gestion de la forêt.[]

LE BULLETIN D'INFORMATION est publié et distribué gratuitement par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

On peut l'obtenir en faisant parvenir nom et adresse au: 12, rue Ste-Anne, Québec, G1R 3X2 (418) 643-7447 ou 5199, rue Sherbrooke est porte 3860, Montréal H1T 3X9 (514) 873-7790

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
2e trimestre 1986  
ISSN 0822-9961